

DECLARATION LIMINAIRE

L'installation des commissions paritaires issues des élections de décembre 2018 se fait sous de sombres auspices.

C'est d'abord le contexte, propre à nos départements ministériels, des réorganisations académiques alliées aux suppressions de postes.

Les suppressions de postes furent annoncées par Monsieur le ministre avec une certaine désinvolture et sans plus s'en préoccuper : dans le lot des 1800 suppressions prévues pour 2019, il y aurait « au moins » 400 administratifs « voire davantage ».

Or, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de l'éducation nationale, prévoit entre 2019 et 2021 une augmentation des effectifs scolaires d'environ 40.000 élèves à chaque rentrée. Il est difficile de concilier la poursuite d'une politique de suppression de postes alors que les effectifs de collégiens et de lycéens augmentent, et que de nouvelles politiques publiques doivent être menées à bien. Les académies n'auront bientôt plus la capacité d'absorber de telles coupes budgétaires. L'éducation demeurera-t-elle vraiment une priorité?

Certes depuis le début, A&I UNSA est sans illusion sur les économies d'échelle que certains attendaient des réorganisations académiques.

Réorganiser les académies, ce ne doit pas être la simple recherche d'économies d'échelle, en termes de crédits et de postes, au seul profit d'une approche technocratique de l'école. Nous tenons pour preuve de cette approche technocratique le maintien de la fusion des académies de Caen et Rouen, à l'heure même où, partout ailleurs, les fusions d'académies sont abandonnées.

Enfin, comme pour couronner l'ensemble, c'est à une véritable révolution de la fonction publique effectuée à marche forcée à laquelle nous assistons. Selon une méthode éprouvée, le gouvernement invite plus les organisations syndicales à une information concertée qu'à une véritable négociation.

Or, il ne s'agit rien de moins que de faire périr les CAP dans l'essentiel de leurs compétences et de permettre un contournement radical du statut général de la fonction publique par un recours facilité aux contrats.

Ainsi, aux prétextes combinés que seraient le carcan du statut et une prétendue cogestion chronophage et inefficace, c'est toute la possibilité mainte fois démontrée d'une co-construction intelligente entre représentants du personnel et employeurs qui est mise à mort.

(...)

Rien d'efficace ne peut se faire sans les personnels, rien de durable ne peut se faire contre les personnels.

A&I UNSA, sa fédération et son union, seront toujours aux côtés de celles et de ceux qui sont au service de l'école.

A&I-UNSA a toujours à cœur de rappeler les revendications pour les collègues de catégorie C, et d'y œuvrer activement :

- Améliorer les planchers et surtout les plafonds, des grilles indiciaires, qui restent en-deçà de nos exigences.
- La mise en place d'une CAP nationale pour que l'étude des mouvements inter-académiques des ADJAENES soit équitable pour tous nos collègues, ainsi qu'un bilan annuel de gestion déconcentrée.
- La création d'un groupe de travail national afin de redéfinir des éléments de barème pour les promotions et les mutations.
- Une promotion plus large des collègues qui exercent déjà des missions supérieures au grade détenu.
- A&I-UNSA demande un ratio promu/promouvable plus important, pour atteindre un effectif de C1=10%, C2=55% ; C3=35%.
- Pass éducatif : N'y a-t-il que les collègues exerçant dans les EPLE qui ont droit à la culture ?

Nous exigeons que tous les personnels de l'AENES exerçant dans les services et dans les établissements du supérieur, puissent bénéficier de cet avantage.

Nous réclamons un nouveau plan de requalification de C en B.

Nous ne saurions terminer nos propos sans adresser nos remerciements à nos collègues de la DGRH pour leur travail et leur disponibilité.

Nous vous remercions pour votre attention,

L
es commissaires paritaires A&I-UNSA